

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 1 mars 2013
(convocation du 22 février 2013)

Aujourd'hui Vendredi Premier Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h20
M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11h00
M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 10h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h35
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10h25
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**CARBON BLANC - parcelle AI 34 sise avenue de Lafontaine, appartenant à
Madame TALEYRAN épouse GOMILA Pauline - Acquisition - Autorisation -
Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux d'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, la rue Lamartine et l'avenue Lafontaine avec raccordement aux voies adjacentes sur le territoire de la commune de CARBON BLANC ont été déclarés d'utilité publique au profit de la Communauté Urbaine de Bordeaux par arrêté en date du 6 janvier 2012 (code co-dev 020960025 Fiche action n°9).

Aux fins de réaliser l'opération d'aménagement T 1471, la Communauté Urbaine s'est rapprochée de Madame TALEYRAN épouse GOMILA Pauline et il a été convenu de procéder à l'acquisition de l'intégralité de la parcelle cadastrée AI 34 d'une superficie de 4 675 m² sise avenue Lafontaine à CARBON BLANC au prix de 264 000 euros dont 58 172,50 euros incluant l'indemnité de remploi pour l'emprise de 945 m² destinée à la réalisation dudit giratoire. Il est précisé que le prix de cette acquisition n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine et que la superficie restante soit 3 730 m², sera vouée à des programmes de mixité fonctionnelle avec une part « Habitat » prépondérante.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis de France Domaine en date du 15 juin 2012

VU la promesse unilatérale de cession

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt d'acquérir cette emprise pour la réalisation d'opérations d'aménagement.

DECIDE

Article 1 :

De traiter à l'amiable avec Madame TALEYRAN épouse GOMILIA Pauline en vue de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 34 d'une superficie de 4 675 m² sise avenue Lafontaine à CARBON BLANC, au prix de 264 000 euros dont 58 172,50 euros incluant l'indemnité de remploi pour l'emprise de 945 m² destinée à la réalisation du giratoire et qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Article 2 :

La réalisation des diagnostics ainsi que l'état des risques naturels seront à la charge de l'Etablissement communautaire.

Article 3 :

La dépense et les frais se rapportant à cette transaction seront imputés au Chapitre 21, Compte 2112, Fonction 8220, CRB TL00, Programme VCA00 du Budget principal de l'exercice en cours pour un montant de 58 172,50 euros et l'acquisition du surplus soit 205 827,50 euros au Chapitre 21, Compte 2111, Fonction 8240, CRB UC32, Programme HAA.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de cession ainsi que l'acte authentique et tous les documents afférents à cette acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 1er mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 MARS 2013**

PUBLIÉ LE : 12 MARS 2013

M. JEAN TOUZEAU